



**DISTRACTION AU VOLANT ET POLITIQUES EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL :
Dossier d'analyse à l'intention des employeurs
RÉSUMÉ**



Coalition canadienne contre
LA DISTRACTION AU VOLANT



Fondation de recherche sur les blessures de la route

La mission de la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) est de réduire le nombre de décès et de blessures de la route. Indépendante et sans but lucratif, la FRBR est un institut de recherche sur la sécurité routière. Créée en 1964, elle s'est bâtie une renommée internationale grâce à ses études sur les causes des collisions de la route et aux programmes et politiques qu'elle a conçus pour y remédier.



Drop It And Drive®

Drop It And Drive® (DIAD) est un programme de sensibilisation de la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) visant à prévenir les collisions mortelles et les blessures causées par la distraction. DIAD travaille avec les employeurs pour améliorer la sécurité au travail, protéger la santé de leurs employés et appuyer les actions communautaires favorisant la sécurité routière, et organise des ateliers éducatifs pour sensibiliser les jeunes sur le sujet. Depuis 2010, DIAD a animé des ateliers pour plus de 60 000 travailleurs et jeunes dans toute l'Amérique du Nord.



Cette initiative a été rendue possible grâce à la collaboration et au don de



Crédit photo / droits d'auteur pour l'image de la couverture : P&R Truck Centre Ltd.

Cette publication fournit des informations préparées par des professionnels en sachant que la FRBR n'est pas engagé dans la prestation de services juridiques ou de normes d'emploi; ces services doivent être recherchés auprès d'un professionnel certifié. Les liens fournis sont actifs au moment de la publication; la FRBR n'est pas responsable des liens rompus.

Fondation de recherche sur les blessures de la route
171, rue Nepean, bureau 200
Ottawa (Ontario) K2P 0B4
Tél. : 613-238-5235
Télec. : 613-238-5292
Courriel : tirf@tirf.ca
Site Web : tirf.ca

Fondation de recherche sur les blessures de la route
© septembre 2020
ISBN : 978-1-988945-95-8

**DISTRACTION AU VOLANT ET POLITIQUES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL :
DOSSIER D'ANALYSE À L'INTENTION DES EMPLOYEURS
RÉSUMÉ**

Robyn D. Robertson, Stephen W. Brown et Karen Bowman

REMERCIEMENTS

La Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) tient à remercier la [Coalition canadienne contre la distraction au volant](#) pour son aide dans la réalisation du présent rapport. Les avis éclairés et les conseils que ses membres ont formulés à l'occasion de leur 3^e assemblée générale annuelle ont été précieux.

La FRBR souhaite également exprimer sa reconnaissance pour leur collaboration à Geoffrey Wood (vice-président de l'[Alliance canadienne du camionnage](#)), Mike Millian (président de l'[Association canadienne du camionnage d'entreprise](#)) et Michelle Roberts (directrice de projet au sein de l'[Infrastructure Health and Safety Association](#)), qui ont notamment organisé en décembre 2018 un atelier réunissant des professionnels chevronnés du secteur du camionnage. Grâce à cet atelier, qui a permis de recueillir des opinions et des témoignages concrets représentatifs de l'ensemble du secteur, la FRBR a pu cerner des questions cruciales, qu'elle a abordées dans ce dossier d'analyse.

Les auteurs de ce rapport souhaitent reconnaître la contribution des chefs de file du secteur, qui ont apporté à l'atelier leurs connaissances de la gestion et leur maîtrise des opérations sur le terrain, et leur exprimer leur plus vive gratitude. Merci en particulier aux personnes suivantes :

Tom Boehler
Directeur de la sécurité et de la conformité
[Groupe d'entreprises Erb](#)

Ron Cameron
Directeur de la sécurité
[Liberty Linehaul Inc.](#)

Mario Da Silva
Directeur des risques d'entreprise et de la sécurité
[Groupe d'entreprises Manitoulin](#)

John Harrison
Directeur des opérations de transport
[CPC Logistics Canada](#)

Trevor Kurtz
Directeur
[Brian Kurtz Trucking](#)

Kaitlyn Moor
Directrice nationale de la santé et sécurité
[Martin-Brower](#)

Steve Newton
Directeur de la sécurité
[Challenger Motor Freight](#)

Jordan Nierop
Superviseur des opérations
[Canada Colors and Chemical Distribution Ltd.](#)

Scott Smith
Président
[J.D. Smith and Sons Ltd](#)

Norm Sneyd
Vice-président du développement des affaires
[Bison Transport](#)

Jim Thomson
Président et chef de la direction
[Thomson Group of Companies](#)

RÉSUMÉ

Introduction

Les collisions routières sont la première cause de décès par mort violente sur le lieu de travail, si on considère ensemble les secteurs des transports, de la construction et des soins de santé. La distraction au volant entraînant des blessures graves ou des décès représente un coût incommensurable dans la vie personnelle des membres de la famille ou de la communauté des victimes. Par ailleurs, les entreprises subissent d'importantes pertes financières du fait que les employés s'absentent du travail (en raison de blessures), que du matériel est endommagé ou que des biens sont détruits. Ces coûts deviennent exorbitants en cas de fermeture d'une route et les biens sont alors livrés avec retard ou se détériorent avant de pouvoir être livrés.

La prévention des collisions dues à la distraction au volant en milieu de travail est une priorité pour les entreprises. Pour aider les employeurs à renforcer les programmes de sécurité au travail, la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) et son programme Drop It And Drive® (DIAD), en partenariat avec Co-operators, ont élaboré le présent dossier d'analyse. Divers renseignements ont été recueillis auprès des membres de la Coalition canadienne contre la distraction au volant (CCDD) de la FRBR, et auprès de nombreux intervenants ayant assisté à la 3^e assemblée annuelle. La FRBR a également travaillé en étroite collaboration avec l'Alliance canadienne du camionnage, l'Association canadienne du camionnage d'entreprise (ACCE) et l'Infrastructure Health and Safety Association (ISHA) pour peaufiner le dossier d'analyse en mettant l'accent sur le secteur des transports.

Le dossier d'analyse décrit les coûts relatifs aux programmes de prévention et les compare aux coûts liés aux collisions. Il montre qu'il est important que les politiques sur la distraction au volant fassent partie intégrante des programmes de sécurité au travail et qu'elles soient soutenues par le respect au quotidien de consignes de sécurité. Il contient également un appel à l'action à l'intention des employeurs de ce secteur pour qu'ils mettent en œuvre des politiques sur la distraction au volant comme composante standard des programmes de sécurité au travail. Des outils sont offerts pour aider les employeurs à estimer les coûts pour leur entreprise et à quantifier la valeur des politiques sur la distraction au volant. Cette mesure peut protéger leur personnel et améliorer la sécurité dans les collectivités où ils vivent et travaillent.

Types de coûts et modèles d'évaluation

On distingue généralement les conséquences, et donc, les coûts de la distraction au volant et des collisions qui en résultent, selon qu'ils sont directs ou indirects. Les coûts directs sont immédiats, tangibles et quantifiables, tandis que les coûts indirects sont plutôt abstraits, peuvent survenir sur une longue période et sont plus difficiles à mesurer. L'objectif est de démontrer le montant qui serait économisé si les collisions étaient évitées. Dans ce rapport, nous avons utilisé un modèle fondé sur des estimations en dollars réels¹, car ces types de coûts sont plus aisément accessibles et évalués plus prudemment. Les coûts sont présentés selon trois périodes chronologiques distinctes : les coûts au moment de la collision, les coûts à court terme après la collision et les coûts à long terme après la collision.

¹ Le modèle fondé sur des estimations en dollars réels (Real Dollar Estimates Model) vise à quantifier les coûts directement attribuables à une collision; autrement dit, il indique le montant qui pourrait être économisé si la collision avait été empêchée ou évitée. Ce modèle tient compte des coûts tangibles, clairs et accessibles qui peuvent être directement reliés à la collision, comme les coûts relatifs aux services de police, d'incendie et de premiers secours, aux dégâts matériels, aux frais médicaux et juridiques et au report des déplacements, ainsi que des coûts liés à la perte de temps au travail. Ainsi, d'après les résultats d'une étude réalisée en Alberta en 2018 sur les coûts liés aux collisions routières dans la région de la capitale, le coût total estimatif d'une collision mortelle serait de 225 558 \$. Quant à une collision ayant causé des blessures, son coût estimatif serait de 48 341 \$, tandis que celui d'une collision ayant causé uniquement des dommages matériels serait de 14 065 \$ (de Leur, 2018). Cela dit, ce modèle ne tient pas compte des répercussions négatives d'une collision routière pour la société en général, du fait de la perte de productivité et de qualité de vie et du stress émotionnel (Société d'assurance publique du Manitoba, 2016).

Coûts liés à la prévention de la distraction au volant

Le fait d'investir dans la prévention de la distraction au volant sur le lieu de travail comporte des avantages considérables pour les employeurs. Bien que la conception et la mise en œuvre de programmes d'orientation et de formation, de nouvelles technologies en matière de sécurité et de programmes de sécurité au travail soient généralement considérées comme coûteuses en ressources financières et humaines pour les employeurs, les collisions causées par la distraction au volant, qu'il est possible d'empêcher, coûtent plus encore aux employeurs et au secteur des transports dans son ensemble. Un employeur devrait investir dans la prévention de la distraction au volant pour trois grandes raisons :

- > Un tel investissement offre un excellent rendement du capital investi.
- > Un tel investissement permet de jeter les bases d'une solide culture de la sécurité et favorise un bilan positif en matière de sécurité, ce qui constitue un atout auprès des employés.
- > Le fait de ne pas investir dans la prévention peut coûter beaucoup plus cher et engager une importante responsabilité.

Outre la valeur intangible des activités de prévention qui n'est pas facilement quantifiable, il existe de nombreux coûts d'investissement concret qui créent un retour sur l'investissement, notamment :

- > **Formation des chauffeurs et programmes et documents d'orientation.** Il s'agit d'un investissement important pour les employeurs et les coûts sont généralement fonction de quatre facteurs :
 - » la formation destinée aux nouveaux employés et la durée de celle-ci;
 - » la formation destinée chaque année ou chaque semestre aux chauffeurs qui font déjà partie du personnel;
 - » le choix de la société de transport de concevoir son propre programme de formation ou d'avoir recours à un service sur abonnement;
 - » le fait que la société emploie du personnel à temps plein ou à temps partiel pour la formation du personnel.
- > **Matériel et technologies de sécurité.** Les investissements dans des dispositifs d'arrimage, des gilets à bandes réfléchissantes, des fusées éclairantes servant à signaler aux autres véhicules qu'une voie est bloquée ou qu'un véhicule est en panne, sont depuis longtemps reconnus comme les mesures de sécurité standard, mais au cours de la dernière décennie, plusieurs nouvelles technologies de sécurité ont été rapidement adoptées, notamment :
 - » les applications sur les téléphones et les appareils mobiles qui servent à décourager la distraction au volant;
 - » les dispositifs de sécurité des véhicules, comme les systèmes d'avertissement lors des changements de voie et de collision avant, le freinage automatique et le contrôle électronique de la stabilité, sont les plus courants;
 - » les technologies de surveillance des conducteurs, y compris les dispositifs d'enregistrement électronique et les caméras orientées vers l'avant, sont de plus en plus adoptées et créent des possibilités d'encadrement, et il semble qu'elles réduisent le nombre de collisions impliquant des conducteurs débutants.
- > **Programmes de sécurité au travail.** Puisque les coûts de ces programmes varient selon la taille de l'entreprise, il peut être difficile de les quantifier. Toutefois, la plupart des employeurs reconnaissent qu'il s'agit d'éléments importants de leur budget d'exploitation comprenant notamment ce qui suit :
 - » formation à bord;
 - » messages de sécurité à portée générale visant à renforcer les pratiques;
 - » programmes de formation en ligne;

- » programmes de formation des chauffeurs après un incident.

Nous invitons les employeurs à envisager de faire le suivi d'importants indicateurs relatifs aux incidents causés par la distraction au volant pour rehausser la sécurité. La communication à l'interne de ces mesures favorisera l'attention portée à cette importante question et servira à l'élaboration de programmes de sécurité au travail. Parmi les mesures clés, notons le nombre d'incidents liés à la distraction au volant, le nombre de conducteurs impliqués dans ces incidents, le nombre d'incidents évités de justesse liés à la distraction au volant et les coûts immédiats de chacun de ces incidents.

Coûts liés aux collisions causées par la distraction au volant

Les coûts liés aux collisions causées par la distraction au volant peuvent survenir au cours de trois phases distinctes.

- > Les coûts au moment de la collision, qui sont :
 - » les dommages au véhicule;
 - » les frais de remorquage;
 - » la perte ou l'endommagement de marchandises;
 - » le coût du personnel présent sur les lieux de la collision;
 - » les coûts environnementaux (par exemple, les frais de nettoyage après un déversement);
 - » les coûts liés aux relations publiques et à la couverture médiatique.
- > Les coûts à court terme, qui sont engagés dans les 30 jours suivant une collision :
 - » les contraventions pour infractions au Code de la route;
 - » les frais juridiques;
 - » une perte de carburant en raison de l'attente pendant les problèmes de circulation;
 - » une perte de temps due aux fermetures de routes ou aux problèmes de circulation (secteur des transports);
 - » le remplacement temporaire des employés;
 - » les versements au titre de l'indemnisation des accidentés du travail, après enquête du ministère du Travail;
 - » la réparation ou le remplacement des véhicules;
 - » les interruptions de la chaîne d'approvisionnement des marchandises ou des pièces.
- > Les coûts à long terme, qui sont engagés plus de 30 jours après une infraction ou une collision :
 - » une augmentation des primes d'assurance;
 - » une augmentation des primes d'assurance maladie des employés;
 - » les frais juridiques;
 - » le remplacement des employés tués ou blessés.

Appel à l'action

La distraction au volant joue un rôle dans le quart des collisions routières mortelles; c'est également, parmi les comportements qui causent des collisions, un des plus courants. Ces coûts sont considérables et, selon les chefs de file du secteur, les coûts les plus élevés comprennent l'engagement de la responsabilité et le risque d'action en justice, le nettoyage des lieux, le remorquage, les réparations, les frais d'assurance et la publicité négative.

Toutefois, il ne s'agit pas de simples chiffres. Les coûts liés aux collisions causées par la distraction au volant peuvent être évités. Afin de remettre ces coûts en perspective, les employeurs sont invités à utiliser les données et les estimations présentées dans ce rapport, en complément de ce qu'ils savent déjà des coûts supportés par leur propre entreprise, afin de calculer ce que pourrait leur coûter ne serait-ce qu'une collision causée par la distraction au volant. Les employeurs peuvent ensuite comparer ce montant avec le montant qu'ils ont investis pour la prévention, lequel est certainement largement inférieur.

Tous les employeurs du secteur des transports ont un rôle important à jouer dans la réduction du nombre de collisions causées par la distraction au volant. Il est essentiel que les petites comme les grandes entreprises fassent preuve de leadership en la matière. La valeur d'une politique de travail sur la distraction au volant n'est plus à prouver; la plupart des employeurs qui ont décidé d'interdire le cellulaire au volant et de mettre en œuvre des politiques en matière de distraction au volant affirment n'avoir observé aucun effet négatif sur la productivité.

Les employeurs qui ne se sont pas encore dotés d'une politique en matière de distraction au volant doivent faire de l'instauration d'une telle politique une priorité. Les employeurs qui se sont déjà dotés d'une telle politique devraient porter leurs efforts sur l'application de cette politique en vérifiant que les pratiques opérationnelles la renforcent et en l'intégrant dans des programmes de sécurité au travail et des programmes de formation. Pour que les principales exigences de cette politique puissent être respectées par les différentes fonctions de l'entreprise, il est essentiel d'inciter les employés à détecter les risques potentiels et à chercher des solutions.

En résumé, les employeurs conviennent que toute personne qui croit que la sécurité coûte trop cher devrait mesurer les coûts liés à une exploitation non sécuritaire ainsi qu'aux blessures et décès au travail, et les comparer aux coûts nécessaires pour la sensibilisation et l'élaboration de politiques efficaces.

Pour une liste complète des références, veuillez vous reporter au rapport complet :

https://tirf.ca/download/ccdv_distraction__volant_politiques_matiere_securite_travail_dossier_danalyse_employeurs_transports/

ANNEXE A : LISTES DE VÉRIFICATION DES COÛTS DES COLLISIONS CAUSÉES PAR LA DISTRACTION AU VOLANT ET DES COÛTS DE PRÉVENTION

Liste de vérification des coûts des collisions causées par la distraction au volant

Nous encourageons les employeurs à utiliser cette liste, ainsi que la liste de vérification des coûts de prévention, pour comparer les coûts de prévention à ceux des collisions. Vous trouverez à la fin de la liste des lignes vierges où indiquer les autres coûts propres à votre secteur et à vos activités

Description	Direct	Indirect	Montant
Coûts au moment de la collision			
Dommages au véhicule	✓		\$
Frais de remorquage (incluant la main d'œuvre)	✓		\$
Perte ou endommagement de biens	✓		\$
Remplacement des biens perdus ou endommagés (p. ex. qui ne sont pas couverts par une assurance)		✓	\$
Présence du personnel/superviseur sur les lieux de la collision	✓		
Coûts environnementaux (p. ex. nettoyage d'un déversement)	✓		\$
Mauvaise publicité (p. ex. services de relations publiques, gestion des médias)		✓	\$
Coûts à court terme			
Amendes imposées aux chauffeurs ou à leur employeur	✓		\$
Frais juridiques (litige)	✓		\$
Temps passé en cour par le personnel concerné			
Entreposage de véhicule	✓		\$
Entreposage de chargement	✓		\$
Perte de carburant	✓		
Fermeture d'une route, retards et temps perdu		✓	
Frais de formation (p. ex. travailleurs remplaçants/temporaires)		✓	
Réparation ou remplacement de véhicules ou d'équipement	✓		
Interruption de la chaîne d'approvisionnement	✓		

Description	Direct	Indirect	Montant
Long-term costs			
Hausse des primes d'assurance	✓		\$
Hausse de l'assurance maladie	✓		\$
Frais juridiques (poursuites criminelles/civiles)			
Remplacement d'un employé en cas de blessure ou de décès			
Diminution de la productivité (p. ex. perte d'aptitudes ou d'efficacité professionnelle)		✓	\$
Traitement des documents liés à la collision (p. ex. heures de travail administratif)		✓	\$
Responsabilité et risque d'action en justice (p. ex. action au civil résultant d'une collision)		✓	\$
Autres coûts			
Sous-total (coûts directs) :	✓		\$
Sous-total (coûts indirects) :		✓	\$
TOTAL			\$

Liste de vérification des coûts liés à la prévention de la distraction au volant

Employers are encouraged to use this checklist along with the Collision Costs Checklist in order to compare the value of investing in prevention versus the cost of collisions. Additional lines are provided at the end of the checklist for any additional costs that may be specific to your industry/operation.

Description	Direct	Indirect	Montant
Formation des chauffeurs et programmes et documents d'orientation			
Formation et orientation d'un nouveau conducteur			
À l'interne	✓		\$
Sur abonnement	✓		\$
Sur la route/en milieu de travail	✓		\$
Programmes de sécurité au travail			
À l'interne	✓		\$
Frais liés au formateur	✓		\$
Arrêt de la production		✓	\$
Transport et hébergement des employés	✓		\$
Sur abonnement	✓		\$
Sur la route/en milieu de travail	✓		\$
Examen et mise à jour des politiques		✓	\$
Avis aux employés et intégration dans la culture d'entreprise			
Messages et documentation de sécurité (p. ex. affiches, décalques, documents électroniques)	✓		\$
Formation continue pour chaque travailleur (annuellement)	✓		\$
Formation post-incident et sur les incidents qui se répètent			
Soutien/accompagnement des conducteurs	✓		\$
Véhicule hors service		✓	\$

Description	Direct	Indirect	Montant
Matériel et technologies de sécurité pour les conducteurs			
Mise à niveau du parc automobile (p. ex. achat de nouveaux véhicules, ajout de dispositifs de sécurité)	✓		\$
Applis dans les véhicules et technologies de surveillance du conducteur			
Avertisseur de sortie de voie	✓		\$
Avertisseur de risque de collision à l'avant	✓		\$
Caméra orientée vers l'avant	✓		\$
Caméra orientée vers l'intérieur	✓		\$
Dispositif électronique d'enregistrement des données	✓		\$
Système de surveillance intégré	✓		\$
Systèmes de navigation et de gestion du parc automobile	✓		\$
Technologies de communication	✓		\$
Logiciels			
Frais de suivi mensuels	✓		\$
Autres coûts			
Rabais offerts			
Rabais sur la prime d'assurance pour avoir suivi la formation requise (si applicable)	✓		- \$
Autres :			- \$
Sous-total (coûts directs) :			\$
Sous-total (coûts indirects) :			\$
TOTAL			\$

ANNEXE B : MODÈLES DE POLITIQUES EN MATIÈRE DE DISTRACTION AU VOLANT

Sécurité routière au travail

Province ou territoire : Colombie-Britannique

Pour y accéder : Télécharger le(s) document(s)
Word

Interdictions : Appareils en main (possibilité d'interdire également les dispositifs mains libres)

Année : 2014

URL: <https://roadsafetyatwork.ca/tool-kits/distracted-driving/distracted-driving-policy-examples/>

Trousse de conduite sécuritaire du National Safety Council

Province ou territoire : États-Unis

Pour y accéder : Soumettre le formulaire en ligne pour accéder

Interdictions : À déterminer

Année : Inconnue

URL: <http://safety.nsc.org/safe-driving-kit>
(Note : non spécifique à la distraction au volant)

Infrastructure Health & Safety Association

Province ou territoire : Ontario

Pour y accéder : Télécharger le(s) document(s)
Word

Interdictions : Appareils portables et mains libres

Année : Inconnue

URL: <https://www.ihsa.ca/Road-Safety-Solutions/Steps-on-Building-Your-Program/Step-2-Do.aspx>

HR Insider

Province ou territoire : Canada

Pour y accéder : Télécharger le document d'orientation pour l'élaboration de politiques (Word)

Interdictions : Appareils portables et mains libres

Année : 2014

URL: https://hrinsider.ca/wp-content/uploads/2014/07/distracted-driving_sample_company_policy.docx

CNA

Province ou territoire : États-Unis

Pour y accéder : Télécharger le PDF

Interdictions : Appareils portables et mains libres

Année : 2019

URL: <https://bit.ly/CNACellPhoneUseGuide>

Mason Contractors Association of California

Province ou territoire : États-Unis

Pour y accéder : Télécharger le PDF

Interdictions : Appareils portables, mains libres et autres appareils électroniques

Année : Inconnue

URL: https://www.mca-ca.org/attachments/article/132/Sample_Distracted_Driving_Policy.pdf

OHS Insider

Province ou territoire : États-Unis

Pour y accéder : Documents au format PDF téléchargeables et documents Word personnalisables

Interdictions : Appareils en main et dispositifs mains libres

Année : 2017

URL: <https://ohsinsider.com/wp-content/uploads/2017/11/Distracted-Driving-Policy.pdf>

ANNEXE C : EXEMPLES DE DOCUMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Infrastructure Health & Safety Association

Distractions et solutions pour les conducteurs de véhicules commerciaux (en anglais seulement) :

<https://www.ihsa.ca/roadsafetysolutions>

Liberty LineHaul

Liberty Linehaul Inc. autorise quiconque à utiliser cette politique en tout ou en partie selon les besoins.

Vidéos ayant servi aux campagnes contre la distraction au volant (en anglais seulement):

<https://www.youtube.com/watch?v=CUhbx5GMrXw>

<https://www.youtube.com/watch?v=E9swS1VI6Ok>

<https://www.youtube.com/watch?v=AZVc9XSH7pA>

Liberty LineHaul - Lettre de l'employeur (en anglais seulement) : Voir Annexe C-1

Liberty LineHaul - Engagement relatif aux distractions (en anglais seulement) : Voir Annexe C-2

ANNEXE C-1: LIBERTY LINEHAUL

LETTRE DE L'EMPLOYEUR

Liberty Linehaul Inc. autorise quiconque à utiliser cette politique en tout ou en partie selon les besoins.

CLARIFICATION ON CONFIRMATION OF RECEIPT OF DISTRACTION AVOIDANCE POLICY

1. Attached are a confirmation receipt and a copy of the new Distraction Avoidance Policy that goes into effect immediately.
2. Employees are advised to read the policy and then sign the confirmation of receipt and return the receipt to their Supervisor within ten (10) days.

This is to acknowledge that I received a copy of LIBERTY LINEHAUL INC.'S Distraction Avoidance Policy.

I understand that compliance with the Distraction Avoidance Policy is a condition of employment.

Failure to adhere to LIBERTY LINEHAUL INC.'S Distraction Avoidance Policy will result in disciplinary action up to and including termination.

SIGNATURE

NAME (PRINTED)

DATE

Please hand into to the Safety Department once signed. Thank you.

DISTRACTION AVOIDANCE POLICY (Policy)

The Company currently has policies limiting/prohibiting certain behaviour in order to keep our employees/contractors and the general public safe. While the use of cellular phones/electronic devices is a growing cause of driver distraction, other types of distractions also have the potential to cause accidents when a person's attention to their job is diverted. This Policy sets out specifics on what the Company considers to be best practices in focusing on the moment and avoiding distractions.

This Policy if adhered to is designed to make our Company, including its employees and contractors as safe as possible. It will also keep the public that interacts with us safe from incident or injury.

Object of the Policy

The objective of the Policy is to prevent three main distractions:

- Visual: Taking your eyes off the task you are performing;
- Manual: Taking your hands off the task you are performing;
- Cognitive: Taking your mind off the task you are performing.

FOR ALL EMPLOYEES/WORKERS/CONTRACTORS

Types of Distracted Behaviour Prohibited

Distracted behaviours prohibited under this Policy include the use of all electronic devices (including cell phones), eating, drinking, smoking/grooming, reading, reaching for fallen items, and other activities that take attention away from driving/operating equipment or any workplace activity.

As a point of clarification, electronic devices are defined as wireless and/or portable electronic handheld equipment that may be hands-free or not. This includes, but is not limited to, cellular phones, smartphones (including Blackberries and i-Phones), two-way pagers, portable internet devices, MP3 players, iPods, Bluetooth devices or headphones or earbuds of any type, and any other portable electronic devices. Use of an electronic device includes, but is not limited to, making or receiving telephone calls, texting, playing games, reading, e-mailing, Internet browsing, or listening to music or other audio content.

Further Specifics on How to Avoid Distractions

Electronic devices are responsible for most incidents/accidents. Therefore anyone driving/operating equipment/working in the warehouse for our Company should not only avoid the use of electronic equipment but should ensure that these devices are turned off and stored away. The only electronic devices approved to be in operation are On Board Computers and mounted GPS and approved devices that never require operation while equipment is in motion. As new devices/technology enter the market, pre-approval for use will be required from the Company's Safety Department and added to this Policy.

These distractions are not only concerns while operating any equipment, they also are safety risks when working at your desk or walking in the office/warehouse/yard. To prevent slips, trips and falls the focus must be on your job function. The following are specific potential distractions which apply to everyone:

- To prevent slips, trips and falls and to avoid being distracted in high traffic areas, walking and using electronic devices in traffic areas is prohibited. (Stop in a safe area and take necessary calls, if required.)
- Always step back and ensure zero distractions in the work area: stop and take personal time if your mind is not focused on the task you are performing. LMRA (Last Minute Risk Assessment) should be performed before starting a task; if task changes, stop and perform a second LMRA;
- Always avoid knowingly sending texts, or speaking on a phone with employees or contractors operating equipment or performing a task on duty. This can cause both parties to be in violation of this Policy;
- Never have animals/pets or unauthorized individuals with you while performing a Company task at hand;
- Never perform grooming activities while performing a Company task;
- Never allow objects to be in the way of your task;
- Never perform more than one task at a time unless you are sure there is zero risk of incident (avoid multi-tasking, not keeping your eyes and mind on the task).

Family Contact/Emergencies

It is your responsibility to provide family members with the Company's emergency hotline. This allows a family member to reach you through the emergency line in the event of a family emergency. Furthermore, most employees will still be able to access their cellular phones to check for messages and make calls if necessary on breaks.

ADDITIONAL RULES FOR DRIVER OF COMMERCIAL MOTOR VEHICLES OR OPERATORS OF ANY EQUIPMENT

- Do not reach for something that would cause you to move your body and hands from their proper positions, or that would cause you to take your eyes off of the road or in your path;
- If you must drink something, use a straw and avoid open cups that might easily spill;
- Pre-select radio stations;
- If conversing with a passenger or co-driver, keep your eyes focused on the road ahead. Do not look at the person to whom you are speaking. Avoid any discussion, or conversation, that is controversial or causes you to lose focus on your driving responsibilities;
- Never write or handle paperwork while the vehicle/equipment is in motion;
- Do not read a map or atlas while the vehicle is in motion. Study your map and directions while parked;
- Pre-program your GPS with origin and destination points, before moving your vehicle;
- Before starting the vehicle, all objects in the vehicle are to be secured, placed on the floor or other locations where they will not fall or otherwise distract the driver;
- Drivers are to avoid any activity that diverts attention from the driving task such as reading, writing, adjusting controls, etc. unless the vehicle is stopped or parked;
- Loose objects can become a distraction if having to brake quickly, or travelling on rough roads or equipment is being moved;
- Always ensure prior to performing a company task that snacks and drinks are prepared and accessible without your mind or eyes leaving the task;
- Avoid reaching for anything while equipment is in motion;
- Never reach for anything with both arms while equipment is in motion;
- If you are a Company-approved passenger/trainer, do not distract operator from the task at hand;
- In some cases, to help investigators in determination of root cause and prevention of future incidents, always allow at any time while conducting investigation into the alleged use of electronic devices the Managers or Safety Department the opportunity to review your actual device for usage logs and in some cases, work with the Company and/or government officials to gain logs from your service provider.

Tips on Preventing Distractions

- Inform family and friends of your work schedule and share the risks of distractions with them;
- Provide the Company with an Emergency number to family members so they can reach you in case of an emergency;
- Use your breaks to check and respond to messages;
- Turn off electronic devices while performing a Company task;
- Have a daily plan or journey management plan so that you are prepared for weather, directions, food/snacks, break downs, fuel, work load, time and can remain focused on the task at hand;
- Always perform a Last Minute Risk Assessment before starting a new task or if the task changes;
- Work with your Manager or Supervisor on a plan that does not contravene this Policy if you are expecting an urgent call/text (notification must be made prior to any violation);
- If you are not sure how to prevent a distraction, speak with the Safety Department or your Manager;
- Keep items that can cause distractions such a communications devices, loose objects, hanging objects, things stuck in windows; floors should be clean and free of debris and all properly stored to prevent distraction.

ANNEXE C-2: LIBERTY LINEHAUL ENGAGEMENT RELATIF AUX DISTRACTIONS



DISTRACTIONS



I PLEDGE TO:

- Adhere to Liberty's Distraction Avoidance Policy at all times while on the job.
- Protect lives by never texting and always avoiding the phone while driving or performing any company task.
- Be a good passenger and speak out if the driver in my car is distracted.
- Encourage my friends and family to drive phone-free.

I DEDICATE MY PLEDGE TO:

SIGNATURE: _____

DATE: _____

We will work together to keep our employees, customers, and the public we work around each and every day safe from incident or injury.



Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR)

171, rue Nepean, bureau 200

Ottawa, Ontario

Canada K2P 0B4

www.tirf.ca

Sans frais : 613-238-5235

Télec. : 613-238-5292

Courriel : tirf@tirf.ca

Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 10813 5641 RR0001